Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

ublié le

ID: 059-215900283-20241120-DD_2024_193-AR



Mairie d'AUBY Achat Agendas Voeux 2025 Décision directe N° 193 / COM

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu, les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n°6232,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la réalisation d'objets marqués pour la personnalisation d'agendas,

Vu la procédure de mise en concurrence effectuée par mail auprès de 3 prestataires,

Vu les offres reçues et leurs analyses.

Le Maire,

DECIDE:

De retenir à l'issue de la consultation, l'offre de la société Axel Com, 263 rue François Lemaire 59500 Douai.

Pour un montant de 3675€ HT, (TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du CGI) soit 4410€ TTC

AUBY, le 20/11/2024

Christophe CHARLES

Maire